



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation sanitaire à Gaza

Question écrite n° 2149

Texte de la question

M. Lionel Causse appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation sanitaire alarmante dans la bande de Gaza. Depuis le début du conflit, les infrastructures vitales de Gaza sont quasiment paralysées, plongeant la population dans une crise humanitaire sans précédent. Les services de base, tels que l'accès à l'eau, à l'électricité et aux soins de santé, ont été gravement affectés. Les coupures d'électricité généralisées, notamment dues à l'arrêt des centrales et à la rareté du fioul, ont un impact direct sur l'accès à l'eau potable. Les stations de désalinisation, qui permettaient de rendre l'eau de Gaza utilisable, ont vu leur capacité réduite à 25 % de leur niveau d'avant-guerre. Selon l'UNICEF, seulement 3 litres d'eau par jour sont disponibles en moyenne, par habitant, alors que le standard international se situe à 7,5 litres en situation d'urgence. Selon l'armée américaine, environ 800 palettes d'aide humanitaire par jour parviennent à Gaza *via* la jetée temporaire, soit environ 40 camions, alors qu'il en faudrait 6 fois plus. En effet, cette aide ne contribue pas à atténuer la détérioration des conditions humanitaires à Gaza, où plus de 2 millions de personnes font face à des niveaux de crise, d'urgence ou de catastrophe en matière d'insécurité alimentaire. De plus, la dégradation des infrastructures d'assainissement, aggravée par les déplacements massifs de population, a conduit à une prolifération des maladies hydriques, notamment des épidémies de jaunisse aiguë et de diarrhée, ainsi qu'une recrudescence de la malnutrition. De plus, l'explosion des prix des produits d'hygiène, avec une augmentation de 1177 % pour le savon entre juillet 2023 et juillet 2024, rend ces biens essentiels inaccessibles à une population déjà fragilisée. Le risque de propagation de maladies infectieuses, malgré les efforts des organisations internationales pour organiser des campagnes de vaccination, reste très élevé. Au regard de cette situation, M. le député demande quelles actions la France envisage, tant au niveau diplomatique qu'humanitaire, pour permettre un accès aux services de base à Gaza et pour garantir la protection de la population civile, conformément au droit international humanitaire.

Texte de la réponse

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est dramatique. Les acteurs humanitaires chevronnés disent n'avoir jamais observé une crise aussi grave, et les agences des Nations unies alertent sur un risque de famine imminente. L'accès aux services de base est limité, voire inexistant, en raison de l'état de destruction des infrastructures vitales. Cette situation ne cesse de se détériorer en raison des restrictions d'accès à l'aide humanitaire, accès qui reste au plus bas depuis le 7 octobre 2023. De plus, parmi les convois humanitaires qui reçoivent l'autorisation d'entrer dans la bande de Gaza, la majorité sont pillés. La situation est telle que l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a annoncé, le 1er décembre, suspendre la livraison d'aide humanitaire par le point de passage de Kerem Shalom. Face à cette situation catastrophique, la France est pleinement mobilisée pour permettre un accès aux services de base dans la bande de Gaza et pour garantir la protection de la population civile. Depuis le 7 octobre 2023, la France a engagé 200 millions d'euros d'aide humanitaire pour répondre à l'urgence dans Gaza. Les 100 premiers millions d'euros ont été annoncés par le Président de la République lors de la conférence humanitaire internationale pour la population civile de Gaza, organisée à Paris le 9 novembre 2023. Ce soutien financier

substantiel a été complété en 2024 par 100 millions d'euros supplémentaires. Ces engagements ont été mis en œuvre par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères afin de soutenir l'action des agences onusiennes, des organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des ONG présentes sur le terrain. La France a également acheminé près de 1 200 tonnes de fret pour Gaza, par voie aérienne et par voie maritime. Dans un même temps, la mobilisation diplomatique a été entière. Nous n'avons cessé, et nous ne cesserons, de marteler le même message : l'aide humanitaire doit parvenir massivement à Gaza. Le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères l'a d'ailleurs rappelé lors de la conférence humanitaire internationale pour la population civile de Gaza, qui s'est tenue le 2 décembre dernier au Caire. Encore récemment, avec nos homologues britannique et allemand, la France a adressé une lettre aux autorités israéliennes. Notre demande est claire, les restrictions inacceptables aux accès humanitaires doivent être levées sans délais et tous les points de passage doivent être ouverts. La France va poursuivre cet effort, sur le plan humanitaire également. Le ministre s'y est engagé au Caire, en annonçant une nouvelle contribution de 50 millions d'euros afin de venir en aide aux populations civiles dans la bande de Gaza en situation d'urgence humanitaire absolue. Ces ressources permettront de poursuivre le soutien aux organisations internationales, aux ONG ainsi qu'aux Nations unies. Elles permettront notamment de maintenir l'action indispensable de l'UNRWA ainsi que ses réformes, conformément au rapport Colonna. La France poursuivra ses efforts en se mobilisant sur le plan diplomatique et sur le plan humanitaire pour venir en aide à la population civile de Gaza, avec pour premier objectif de garantir un accès aux services de base dans la bande de Gaza et la protection de la population civile.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2149

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#), page 6035

Réponse publiée au JO le : [18 mars 2025](#), page 1846